

BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 112.500.000 Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

(en milliers de Dinars)

	Du	Du	31/12/2012	31/12/2011 (*)
	01/10/2012 au 31/12/2012	01/10/2011 au 31/12/2011		
1 - Produits d'exploitation bancaire	65 394	54 676	242 974	235 950
Intérêts	51 593	41 883	180 616	176 748
Commissions en produits	9 321	9 204	36 905	34 342
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	4 480	3 589	25 453	24 860
2 - Charges d'exploitation bancaire	22 868	18 421	81 003	82 561
Intérêts encourus	22 744	18 352	79 929	81 756
Commissions encourues	124	69	1 074	805
3 - Produit Net Bancaire	42 526	36 255	161 971	153 389
4 - Autres produits d'exploitation	282	208	656	596
5 - Charges opératoires, dont :	19 621	18 081	51 163	45 852
Frais de personnel	15 664	14 430	38 819	34 895
Charges générales d'exploitation	3 957	3 651	12 344	10 957
6 - Structure du portefeuille au bilan	-	-	366 256	350 888
Portefeuille titres commercial	-	-	145 419	140 232
Portefeuille titres d'investissement	-	-	220 837	210 656
7 - Encours net des crédits (1) (hors dotation aux provisions de la période)	-	-	2 981 332	2 829 366
8 - Encours des dépôts, dont :	-	-	2 438 043	2 401 451
Dépôts à vue	-	-	831 701	743 619
Dépôts d'épargne	-	-	667 661	592 776
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan	-	-	56 654	78 244
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (2)	-	-	471 414	440 748

(1) Chiffres décembre 2012 tenant compte des provisions à la fin de l'exercice 2011

(2) Compte non tenu du résultat de la période

(*) Chiffres de 2011 retraités pour les besoins de la comparabilité

BANQUE DE TUNISIE
NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES au 31 Décembre 2012

1 - Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

La Banque de Tunisie est un Etablissement de crédit au capital de 112.500.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie, notamment la circulaire n° 91/24 du 17/12/1991 et la note n° 93/08 du 30/07/1993.

2 - Principes comptables appliqués :

Les indicateurs d'activité de la Banque de Tunisie sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1 Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont constatés aux comptes de résultat en respectant la séparation des périodes. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement.

Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère litigieux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

En application de l'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne sont comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur encaissement est assuré. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat de la période.

2.2 Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2012. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4 Encours des crédits

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

2.5 Encours des dépôts

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6 Emprunts et ressources spéciales

Les ressources spéciales sont composées de ressources budgétaires et extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

2.7 modifications comptables

Certaines rubriques relatives à l'exercice 2011 ont été retraitées pour assurer la comparabilité avec 2012. Les retraitements ont touché la présentation de certains postes des états financiers.

3 - Faits marquants à la fin du 4^{ème} Trimestre 2012

A la fin du 4^{ème} trimestre 2012, l'évolution de l'activité de la Banque de Tunisie s'est poursuivie conformément aux objectifs tracés:

- **Les crédits à la clientèle** (net des provisions constituées) sont en augmentation de +5,4%. Cette croissance a touché toutes les composantes des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers. La structure des crédits est comme suit à la fin du 4^e trimestre 2012 : 74% aux entreprises et professionnels et 26% aux particuliers. Les crédits à moyen et long termes accordés aux entreprises sont également en progression de +5% entre décembre 2011 et décembre 2012.
- **Les dépôts de la clientèle** sont en progression de +1,5% pour passer de 2.401 millions de dinars fin décembre 2011 à 2.438 millions de dinars fin décembre 2012. Cette évolution est la résultante d'une augmentation des dépôts à vue de +11,8%, d'une croissance des dépôts d'épargne de +12,6%, compensée par une baisse des dépôts à terme de (-128) millions de dinars (ou -12,8%).
- **Les produits d'exploitation bancaire** augmentent de +3,0% pour atteindre 242.974 mille dinars au 31/12/2012 contre 235.950 mille dinars au 31/12/2011. Cette augmentation provient essentiellement des intérêts (+2,3%) et des commissions (+7,5%) et ce grâce au développement de l'activité la banque durant cette période.

- **Les charges d'exploitation bancaire** sont globalement en baisse de -1,9% d'une année à l'autre. Cette performance est rendue possible grâce à l'amélioration de la structure des dépôts et à la maîtrise des coûts de nos ressources.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint une enveloppe de 161.971 mille dinars, contre 153.389 mille dinars au 31/12/2011, soit une progression notable de +5,6%.
- **Les charges opératoires** enregistrent une augmentation de +11,6%, due à la hausse des frais du personnel de +11,2% et des charges générales d'exploitation de +12,7% entre décembre 2011 et décembre 2012.
- Compte non tenu du résultat de l'exercice 2012, les capitaux propres sont en augmentation de 7% entre 2011 et 2012.